RCS : POINTE A PITRE
Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01344
Numéro SIREN : 831 589 460
Nom ou dénomination : ABEL DECORATION ET CEREMONIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001205

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 | 4
(2004)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020

Régime simplifié d'imposition ou réel normal [X] (cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) [ ]

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SERVICES DES IMPOTS DES ENTREPRI
MORNE CARUEL
97139 LES ABYMES

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE
CCIAL BOISRIPEAUX

Identification du destinataire
97139 LES ABYMES

Insp., IFU	N° dossier	N° Siret	Code APE
		83158946000011	

B NOUVEAU

Nouvelles modalités de paiement de l'impôt sur les sociétés à compter du 1er novembre 2004

(cf. page 4)

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

1 Résultat fiscal (report de la ligne XN ou XO, 370 ou 372 du tableau n° 2058-A ou n° 2033-B)

BÉNÉFICE | DÉFICIT

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % | Bénéfice imposable au taux de 15 % (1) | dont plus-value provenant de la cession d'éléments d'actifs imposables à 15 %

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 19% (2)

2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 19 % (ligne 17 ou 593 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) sous déduction du montant imposé à 15 % (2) *bis*

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.

entreprises nouvelles art. 44 sexies [X] | entreprises nouvelles art. 44 septies [ ] | créées en Corse, art 208 sexies [ ] | créées en Corse, art 208 quater A [ ] | zones d'entreprises art. 208 quinquies [ ] | zones franches urbaines art. 44 octies [ ] | zone franche Corse art. 44 décies [ ] | Autres dispositifs (3) *bis* [ ]

bénéfice ou déficit exonéré (3) (indiquer + ou - selon le cas) : 120

plus-values à long terme imposables au taux de 19%

D IMPUTATIONS (voir renvois page 4)

Les crédits d'impôt et avoirs fiscaux indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt** (1)
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt et avoirs fiscaux) indiqué sur les certificats joints à la présente déclaration ou afférent aux primes de remboursement

2. **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2067

3. **Au titre du précompte** acquitté au moment des distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. somme prélevée sur la réserve spéciale | montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés

4. **Crédits d'impôt et imputations**
crédit formation | en faveur de la recherche | rachat d'une entreprise par ses salariés | autres (5) imputations | (5) *bis* Crédit d'impôt pour investissement en Corse

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

(voir renvoi page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil [ ] *

n° d'agrément du CGA [ ]

À Abymes, le 08/02/22

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts-comptables **

Signature et qualité du déclarant

D.G.I. N° 2033-G 4
(2004)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.

N° de dépôt

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fai dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 83158946000011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE

ADRESSE (voie) CCIAL BOISRIPEAUX

CODE POSTAL 97139 VILLE LES ABYMES

NEANT

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIRET (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

D.G.I. N° 2033-A 4 (2004)

Désignation de l'entreprise : SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE

Adresse de l'entreprise : CCIAL BOISRIPEAUX 97139 LES ABYMES

Numéro SIRET* : 83158946000011 Code APE :

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 31122020)	Net 4 (Exercice N-1 clos le 31122019)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	11 969	030	11 969	11 969
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	11 969	048	11 969	11 969
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	11 464	052	11 464	6 982
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	652	086	652	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	12 116	098	12 116	6 982
	Total général (I + II)		110	24 086	112	24 086	18 951

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées* (dont réserve spéciale des plus-values à long terme 129)	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	12 401	11 031
	Résultat de l'exercice	136	120	1 370
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	13 522	13 401
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6 900	2 447
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	3 664	3 102
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	10 564	5 549
	Total général (I + II + III)	180	24 086	18 951

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

D.G.I. N° 2033-B 4 (2004)

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE

A — RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122020 (1)	Exercice N-1 clos le 31122019 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209		
	Production vendue : biens		215		
	Production vendue : services*		217		
			210		580
			214		10 170
			218	16 788	26 326
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	11 886
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	28 675
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	624
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(4 482)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	22 800
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle* 243)			244	90
	Rémunérations du personnel*			250	9 520
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259)			262	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	28 554
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	120
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	126
	Charges exceptionnelles (VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	120

B — RÉSULTAT FISCAL

						Exercice N clos le 31122020 (1)	Exercice N-1 clos le 31122019 (2)
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312	120 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles*					324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
Déductions	Exonérations ou abattements sur le bénéfice et exonération des entreprises nouvelles, entreprises implantées en zones franches urbaines ou en zone franche corse*						342
	Divers*, (dont : investissements outre-mer	344		créance due au report en arrière du déficit*	346		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352	120 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356	
	Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)* ..... dont imputés sur le résultat :						360
	Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)*					366	368
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370	120 372

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	382	n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A collectée	374	Effectif moyen du personnel* :	376	dont apprentis : handicapés :	Montant des prélèvements personnels de marchandises* 399
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380		

D.G.I. N° 2033-C 4

(2004)

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ① Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	11 969	472		474		476	11 969	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	11 969	492		494		496	11 969	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		Valeur d'actif ①	Amortissements ①	Valeur résiduelle	Prix de cession ①	Plus ou moins-values Court terme ①	Plus ou moins-values Long terme
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
	TOTAL 578		580		582		584	586	588
						Régularisations ① 590	592
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						593
						TOTAL 596	598

① Voir notice

D.G.I. N° 2033-D 4

(2004)

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

NEANT

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

A DÉFICITS ORDINAIRES

Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire. (entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Date de clôture des 5 derniers exercices		Déficits imputables		Déficits imputés (ligne 360 du 2033-B)		Déficits reportables col.2 - col. 3	
N-5		800		804			
N-4		810		814		818	
N-3		820		824		828	
N-2		830		834		838	
N-1	31122019	840		844		848	
TOTAL		850		854			

Déficit de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 372) ou fraction du déficit de l'exercice non imputée sur les bénéfices des exercices précédents (cf. déclaration n° 2039) — 860

TOTAL des déficits restant à reporter — 870

B AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés		900
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs		910
Imputations opérées à la clôture de l'exercice	sur la plus-value nette à long terme (tableau 2033-B, incluse ligne 350)	920
	sur le résultat de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 368)	930
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2033-B, ligne 366)		950
Amortissements réputés différés restant à reporter		960

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(5)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I. N° 2033-E 4 (2004)

Désignation de l'entreprise : SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE

Exercice ouvert le : 01012020 ..... et clos le : 31122020 ..... Durée en nombre de mois 12

I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	961	
Production vendue - Biens	962	
Production vendue - Services	963	16 788
Production stockée	964	
Production immobilisée	965	
Subventions d'exploitation perçues	966	11 886
Autres produits	967	
TOTAL A	968	28 675

II CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	969	
Variation de stock (marchandises)*	970	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	971	624
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	972	(4 482)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	973	20 272
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	974	
Autres charges	975	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	976	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	977	
TOTAL B	978	16 415

III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

TOTAL A - TOTAL B	979	12 259

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre) .

D.G.I. N° 2033-F 4
(2004)

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 83158946000011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABEL DECORATION ET CEREMONIE

ADRESSE (voie) CCIAL BOISRIPEAUX

CODE POSTAL 97139 VILLE LES ABYMES

NOMBRE D'ASSOCIÉS OU D'ACTIONNAIRES NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

NEANT

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIRET (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis 4
(2004)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

(Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❻	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❼	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❽ (À préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus répartis ❾	total (a à h)	

NEANT

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter 4
(2004)

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

(À ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non Propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

NEANT

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés,** figurant **sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2003,** montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20 A ou colonne 5 du modèle 2462 Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 22 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salarié:	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

PLUS-VALUES (voir les explications figurant page 5 de la notice n°2033-NOT, rubrique 130)

Inscription des plus-values à long terme à la réserve spéciale			taxées à 19 %
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent	N-1	1	
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice		2	
Sommes non affectées à imposer (voir notice n° 2033-NOT page 4)		3	

K RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 19 %

- Chiffre d'affaires TTC
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n °d'identification de la société mère.

n° SIRET

n° FRP (pour les seuls adhérents TDFC)